

NOM de l'élève : PRENOM :
Date de naissance : CLASSE :
NOM du responsable légal :
ADRESSE :

N° de portable (responsable) : N° de téléphone en cas d'URGENCE :

CORRESPONDANT :

Le choix d'un correspondant est obligatoire. Ce correspondant doit résider le plus près possible du lycée afin d'intervenir rapidement ou accueillir en cas d'urgence ou de fermeture exceptionnelle de l'INTERNAT.

NOM du correspondant : Prénom :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Dans le cas où le correspondant ne sera pas indiqué **vous vous engagez à venir récupérer l'élève à tout moment, y compris en soirée ou la nuit à la demande des personnels d'éducation ou de direction de l'établissement (par exemple pour raison médicale ou disciplinaire).**

Signature des responsables légaux :

REGIME DES SORTIES

SORTIES ORDINAIRES :

- L'élève doit quitter le lycée chaque semaine après la dernière heure de cours.
- L'élève peut sortir de l'établissement le mercredi après midi après le déjeuner et jusqu'au pointage de 18H30 :

Le mercredi après-midi, l'internat est ouvert de 13h30 à 15H30.

Une salle d'étude et le foyer des élèves sont à la disposition des internes.

- Pendant les horaires de l'externat (8H à 18H), l'élève est soumis aux dispositions du Règlement Intérieur de la cité scolaire
- **Cas particulier :** L'élève peut rejoindre sa famille ou son correspondant **tous** les mercredis après le dernier cours jusqu'au Jeudi matin. (Si l'absence pour le mercredi soir est exceptionnelle l'élève doit obligatoirement joindre une autorisation parentale)

L'élève intégrera l'internat :

Horaire d'accueil à l'internat le dimanche soir : ENTRE 20 H ET 21 H 45

(Les internes seront admis **exceptionnellement le dimanche soir, sur autorisation du proviseur, si les transports ne permettent pas une arrivée le lundi matin**)

En cas d'absence de l'élève à l'internat le dimanche soir, informer obligatoirement l'établissement. Tél : 05 59 60 50 85
Le dimanche soir et le vendredi en fin d'après-midi, l'établissement fait appel à une société de transport pour assurer le transfert des internes entre la gare d'Artix et le lycée de Mourenx.

Dimanche soir vers internat : la 1^{ère} navette quittera la gare d'Artix à 19 h 45 et la seconde à 20 h 35

En dehors de ces horaires, le transfert reste à la charge des parents

Vendredi après-midi : départ du lycée à 17h.

Arrivée de l'élève :

Dimanche soir ou Lundi matin

TRANSPORT SNCF :

Indiquez la gare de départ ville : horaire de départ horaire d'arrivée à Artix

Heure de départ le vendredi après les cours gare d'Artix gare d'arrivée horaire d'arrivée

Par mes propres moyens (voiture ou autre)

SORTIES EXCEPTIONNELLES : (Se reporter au règlement intérieur de l'internat)

RÈGLEMENT DE L'INTERNAT :

L'inscription à l'internat implique l'adhésion de l'élève et de ses représentants au règlement intérieur de l'internat.

Tout manquement à ce règlement entraînera la mise en application des sanctions prévues par le règlement intérieur de la cité scolaire.

Je soussigné(e) responsable légal et l'élève déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'internat et nous nous engageons à le respecter.

Fait à , le

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :